



Beaucoup d'initiatives, d'accompagnements dans nos régions en matière de sécurité : merci à tous les correspondants prévention sécurité qui petit à petit démultiplient les actions... Merci à tous les responsables des clubs et des comités qui mettent au centre de leurs actions la question de sécurité.

Au niveau national, nous travaillons sur des règles et des recommandations en escalade pour que les clubs s'organisent au mieux pour favoriser la sécurité des licenciés et pour mieux protéger les dirigeants et les cadres lors d'un éventuel contentieux. En canyoning, les règles de sécurité de la pratique sont également en cours d'amélioration...

Bonne lecture de cette 3<sup>e</sup> lettre prévention sécurité

Pierre You  
Président

## INFORMATION ACCIDENTOLOGIE

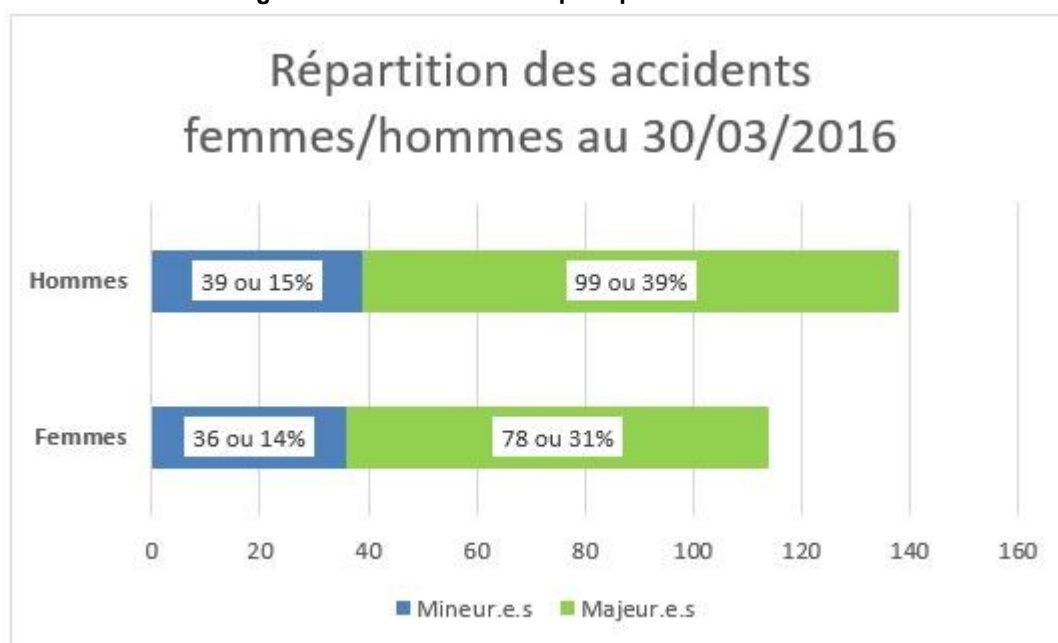
### L'accidentologie de la saison 2015-2016

Point d'étape à la fin mars 2016 (donc à un peu plus de la mi- saison).

Au 30 mars 2016 : 252 accidents recensés.

#### Répartition femmes/hommes

45,24% de femmes pour 54,76% d'hommes ont déclaré un accident : à cette même date, nos licenciés comportent 42,17% de femmes pour 57,83% d'hommes. Nous vérifierons en fin de saison que cet écart n'augmente pas car nous devrions alors nous interroger sur la sécurité dans la pratique féminine.



Nous attendons la fin de la saison pour observer si des tranches d'âges sont plus concernées que d'autres par l'accidentologie tant chez les hommes que chez les femmes (l'adolescence est-elle une période particulièrement exposée ?).

Quel type de pratique ?



#### Les accidents en compétition

Parmi les 25 accidents en compétitions (10% des accidents déclarés), 20 concernent l'escalade, 3 le ski-alpinisme, 1 en ski de piste et le dernier s'effectue lors d'une course à pied nocturne.

Sur les 20 accidents en compétition d'escalade, 19 se sont déroulés en compétition de bloc et un en compétition de difficulté. C'est somme toute logique compte-tenu de l'organisation de la saison compétitive.

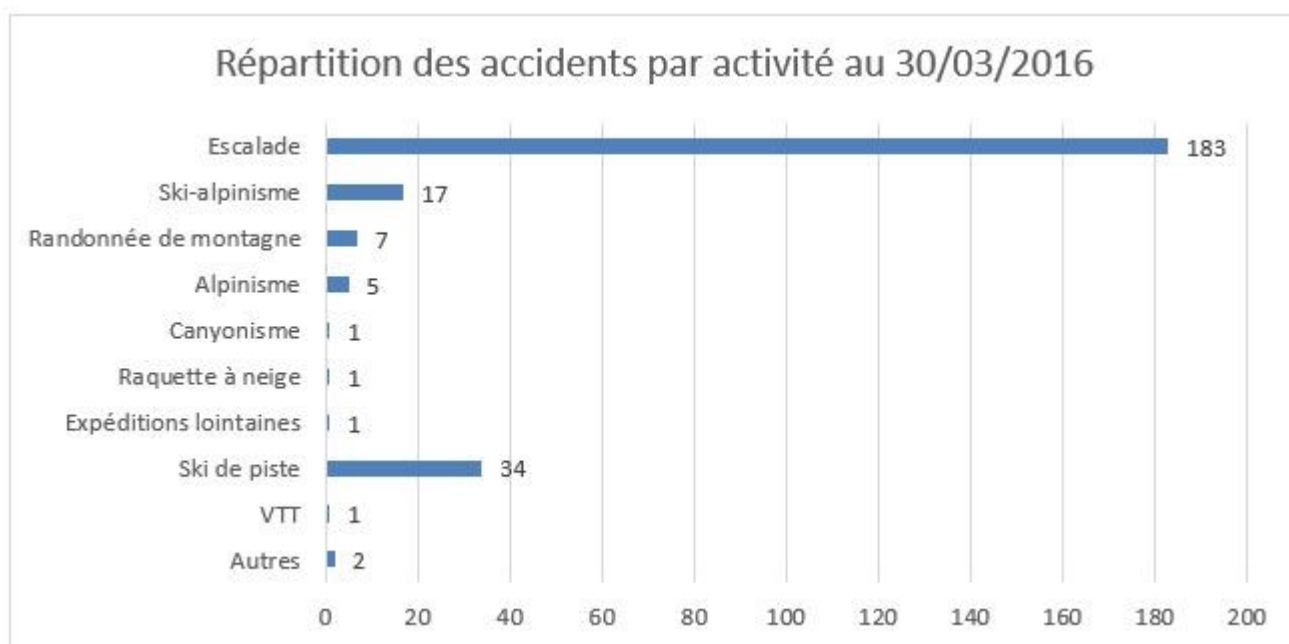
Parmi les 19 accidents de compétition de bloc, on relève :

- 12 accidents avec des mineurs (le seul accident à corde concerne également un mineur) ;
- 3 accidents sont décrits pendant les phases finales ;
- Des accidents dont les conséquences auraient pu être très graves dont 2 qui décrivent un mouvement de ballant depuis le haut d'un bloc entraînant une chute « en vrac » dans le tapis ;
- Une fracture de vertèbre, 1 fracture du bras, 2 luxations, 5 entorses dont une des vertèbres cervicales ;
- 1 accident dû à une mauvaise réception entre 2 matelas ;
- 2 accidents avec chute sur un autre participant...

Compte-tenu de ces accidents, une réflexion visant à réduire l'accidentologie en bloc s'engage. De manière à améliorer la sécurité en compétition de bloc, [un courrier a été envoyé à tous les chefs ouvreurs](#). Merci de prendre connaissance de ces dispositions.

#### Répartition par activités

En cette première moitié de saison, la répartition s'effectue ainsi :



Parmi les 7 accidents de randonnée de montagne, 3 ont eu de graves conséquences : 2 décès et 1 fracture du bassin. Ces 3 sinistres nous rappellent que les conditions météorologiques transforment des courses faciles en courses délicates.

L'un des accidents mêlait pratiquants débutants et pratiquants confirmés : dans cette situation, attention nous avons tendance à tirer les débutants vers le haut, oubliant qu'il faut prendre du temps pour que chacun maîtrise les éléments de base de sa sécurité...

Sur les 17 accidents de ski-alpinisme, 6 ont entraîné une fracture (4 à un membre inférieur et 2 à un membre supérieur) : ces 6 fractures concernent des femmes. Les autres accidents sont des entorses, des traumatismes légers et une luxation. Tous les accidentés sont des personnes majeures : 11 femmes et 6 hommes (ces informations interpellent sur la pratique féminine). Enfin, fin mars, aucun accident n'est causé par avalanche.

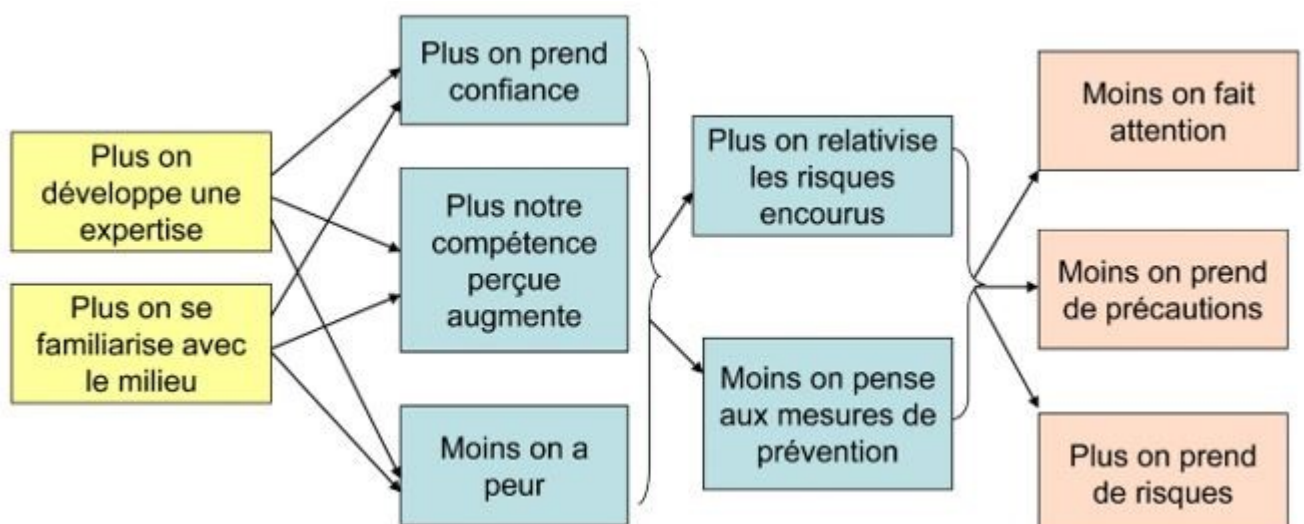
### « C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ NOUS » DERNIEREMENT

- Chute en tête avec corde entre les dents malgré les consignes. On ne le dira jamais assez : mieux vaut éviter la corde entre les dents...
- En phase d'échauffement, un jeune du groupe est tombé sur la jambe d'un autre jeune alors debout sur le tapis en bas de la voie.
- Escalade en moulinette, arrivé en haut de la voie (11 mètres), le grimpeur et l'assureur se sont mis d'accord pour un "vol dynamisé". L'assureur a laissé filer la corde dynamiquement et quand il a voulu freiner, sa main s'est coincée dans le système d'assurage (type seau ou plaquette). Sous la douleur, l'assureur a lâché la corde et l'a récupérée au-dessus du frein : chute au sol du grimpeur de plus de 5 mètres.
- Lors d'une chute en bloc, le grimpeur ne s'est pas aperçu que son alliance s'est accrochée à une vis apparente située sur une prise : amputation du doigt de la main. Responsables de club, initiateurs, moniteurs... rappelez aux grimpeurs et grimpeuses, d'ôter leurs bijoux avant de grimper. Demandez à ce qu'on vous signale une vis qui dépasse pour corriger le problème. Enfin demandez à vos ouvriers et ouvrières de soigner leur visage.

## ACTUALITÉS

### Comportements, antécédents d'accidents et perception du risque

Cécile MARTHA, maître de conférences des universités en STAPS à l'université d'Aix-Marseille, nous fait part des résultats d'une recherche relative à la perception du risque en escalade. Les conclusions qu'elle en tire pourraient se résumer à l'aide du schéma :



Si vous souhaitez en savoir plus :

[Martha, C. \(2016\). Comportements, antécédents d'accidents et perceptions du risque en escalade.](#) Aix-Marseille Université, Rapport Technique, 26p. DOI : 10.13140/RG.2.1.3859.0480

## Des actions sécurité se développent en région

### Recyclage des initiateurs

Rappel : les règlements de l'ensemble des brevets fédéraux délivrés par la FFME font désormais mention de la « formation continue » qu'il s'agisse des brevets de cadres comme de spécialistes divers (gestion des EPI).

Alors qu'un brevet fédéral est attribué « à vie », la FFME conditionne l'attribution de droits, prérogatives ou fonctions au fait que le titulaire soit licencié et « à jour de sa formation continue ».

Pour faire simple, un cadre apparaît comme initiateur escalade s'il a suivi une session de formation continue tous les 4 ans (la suspension des droits, prérogatives et fonctions intervient automatiquement dans l'intranet fédéral au terme du délai prévu, de date à date). Cette règle est applicable depuis le 1er septembre 2015. Pour faciliter la mise en route de ce recyclage obligatoire, la suspension des droits, prérogatives et fonctions ne sera pleinement effective qu'au 31 août 2016.

Pensez à suivre une session de formation continue pour actualiser votre diplôme et surtout pour être informé des évolutions fédérales liées à la sécurité et aux passeports.

[Le calendrier des formations continues](#)

[Les correspondants prévention sécurité](#) apportent conseils et soutiens aux clubs lors d'un accident, ou d'une soirée « prévention Sécurité » n'hésitez pas à les contacter.

Région Ile de France : un séminaire prévention sécurité s'est tenu le 13 février à Citésports (Site du Centre national des sports de la défense), regroupant 35 personnes, responsables des clubs et des comités, les débats relatifs à l'organisation des clubs ont été riches.

Région Picardie : 5 mars, séminaire prévention sécurité.

Région Auvergne/Rhône-Alpes, le Comité départemental FFME de l'Isère, la Direction départementale de la cohésion sociale et le Comité départemental FFCAM organisent des soirées « Escalade et sécurité, mode d'emploi pour les clubs » : Vizille le 8/03, Bernin le 29/03, Bourgoin Jallieu le 5/04, Eybens le 26/04, Voiron le 3/05 et Saint Marcellin le 10/05. Aspects réglementaires et modalités pratiques concrètes de gestion de sécurité sont traités.

Lors des soirées, un document présentant l'ensemble des points traités est souvent diffusé, n'hésitez pas à le demander à vos correspondants prévention sécurité.

Faites nous connaître vos actions prévention sécurité : nous en ferons part à tous.

## UN CLUB, UNE TECHNIQUE, UNE ASTUCE

**Que faire si une dent est arrachée ?**

**Les bons gestes faciliteront la réimplantation dentaire et tout particulièrement si la dent est une dent définitive. Il faut d'urgence consulter un stomatologue, chirurgien maxillo-facial ou un chirurgien-dentiste avec la dent conservée de manière adéquate. [Le CHU de Nantes nous explique comment faire très simplement.](#)**

**Merci au club de l'ASPTT Nantes pour ce conseil.**

## À VENIR

Escalade, règles d'organisation et d'encadrement, recommandations et conseils relatifs aux séances ou sorties encadrées et non encadrées : la concertation bat son plein, sortie prévue pour juin 2016 et application à la rentrée de septembre...

## LES OUTILS - LA BOUTIQUE

[Les règles de sécurité en escalade \(adoptées en mars 2015\)](#)

[Normes de classement technique des espaces et itinéraires en canyoning \(adoptées en novembre 2015\)](#)

Pour bien choisir son canyon en fonction de son niveau, cette norme permet de comprendre comment sont classés et cotés les canyons.



## QUELQUES REX À LIRE OU À RELIRE

**07/02/2016** : Mauvaise prise de rappel (placement du frein erroné sur le harnais)

**26/12/2015** : Accident en falaise. A faire lire à ceux qui ne sont pas motivés par le port du casque en falaise : le grimpeur a mis son casque en imitant son assureur, casque qui lui a vraisemblablement sauvé la vie lors d'une chute tête en bas...

**20/11/2015** : Mise en danger d'autrui due à un équipeur. L'équipeur, lors d'un travail de maintenance a oublié d'afficher le remplacement de point d'ancrage en cours de collage...

## **ARCHIVES**

[Lettre prévention sécurité N° 1 de juillet 2015](#)

[Lettre prévention sécurité N° 2 de novembre 2015](#)